MAIRIE DE DORMANS

ARRETE DU MAIRE
N°9304
En date du 3 avril 2026

DELEGATION D'UNE PARTIE DES FONCTIONS DU MAIRE A UN ADJOINT

Nous, Maire de la commune de DORMANS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-18 et L 2122.23,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Manuel CORDEIRO en qualité de 4ème adjoint au maire,

Vu la délibération n° 26-044 en date du 30 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant la possibilité de déléguer aux adjoints, et le cas échéant, aux conseillers municipaux, certaines attributions du maire, dans l'intérêt d'une bonne gestion communale,

Considérant la nécessité de confier délégation en matière de gestion des bâtiments, de la voirie, des réseaux, des espaces verts communaux et gestion des cérémonies et de leur protocole,

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉPERNAY
03 AVR. 2026
COURRIER ARRIVÉ

ARRETONS

ARTICLE 1 : Monsieur Manuel CORDEIRO, 4ème Adjoint au Maire, est délégué pour intervenir, à compter du 3 avril 2026 dans les domaines suivants :

- ✓ Bâtiments, Voirie, Réseaux et Espaces verts communaux
- ✓ Cérémonies et protocoles

Il assurera les fonctions qui lui ont été expressément déléguées et représentera la collectivité au sein des réunions et de toutes instances dans les domaines suivants :

Bâtiments :

- Piloter et superviser le suivi des opérations de construction d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communal et des équipements,
- Superviser la gestion du personnel communal dépendant du service technique - bâtiment en partenariat avec le responsable de service,
- Participer au recrutement des emplois permanents, saisonniers, temporaires et à temps partiel,
- Participer aux commissions de sécurité et d'accessibilités des ERP de la commune et représenter la collectivité en cas d'empêchement du 6ème adjoint.

Place du Général de Gaulle 51700 DORMANS Tél. 03.26.58.21.45 Fax 03.26.58.25.55
mairie@dormans.fr www.dormans.fr

Voirie / réseaux :

- Piloter et superviser la gestion des travaux d'entretien, de sécurisation et de mise en accessibilité des voies publiques et des réseaux notamment quand il y a lieu de représenter la commune lors de la réalisation de travaux connexes avec la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne.

Espaces verts :

- Piloter et superviser la gestion des travaux d'entretien des espaces verts et fleurissement communaux en dehors du parc.
- Superviser la gestion du personnel communal dépendant du service technique- espaces verts sauf les agents du parc, en partenariat avec le responsable de service,
- Participer au recrutement des emplois permanents, saisonniers, temporaires et à temps partiel,

Cérémonies et Protocoles:

- Piloter et superviser l'organisation des cérémonies officielles.
- Assurer la représentation de la collectivité auprès des partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans le domaine patriotique.

ARTICLE 2 : Délégation de signature afférents à ses domaines de délégation est donnée à Monsieur Manuel CORDEIRO en qualité de 4ème adjoint au Maire pour :

- Signer les actes, arrêtés, décision et correspondances,
- Mettre en concurrence, signer les bons de commande et viser les factures.

ARTICLE 3 : Les délégations susvisées sont données sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sont révocables à tout moment. Monsieur Manuel CORDEIRO rend compte à tout moment et sans délai de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre des présentes délégations de fonctions et de signature.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunat administratif de Chalons en Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera effectué auprès de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Comptable Public.

ARTICLE 6° : Madame le Secrétaire Général est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DORMANS, le 3 avril 2026

Apposition de la signature du bénéficiaire
de la délégation
L'Adjoint au Maire

Manuel CORDEIRO

Mairie de DORMANS (Marne)

Le Maire,

Thierry BARBIER

Décision certifiée exécutoire, reçu par la Préfecture le :
- 3 AVR. 2026

Publiée le : - 3 AVR. 2026

Notifiée le : - 3 AVR. 2026

Le Maire,

Thierry BARBIER

Mairie de DORMANS (Marne)

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉPERNAY

03 AVR. 2026

COURRIER ARRIVÉ

Place du Général de Gaulle 51700 DORMANS Tél. 03.26.58.21.45 Fax 03.26.58.25.55
mairie@dormans.fr www.dormans.fr